

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1362 portant autorisation de transfert des restes mortels de M. Martine (André).

n° 1362

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
10 novembre 1953

Numéro JO
n° 14 du 01/12/1953

Date du numéro
1 décembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de M. Martine (André), décédé à Djibouti le 3 août 1953 et se trouvant actuellement au dépositaire du cimetière de Diibouti. seront transférés au cimetière de Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire). Les dépenses occasionnées par ce transfert seront supportées par la Société E.G.I.L.